

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 13/02/2019

Le treize février deux mil dix-neuf, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Alain Peyrefitte de LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. CAUX Nicolas.

Date de convocation : 01/02/2019

Début de réunion : 18h40

Nombre de délégués titulaires en exercice 32 – Quorum : 17

Présents ou représentés : 27

		Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	M. DEVESTELE Philippe	X		
	Titulaire	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	M. NEIRYNCK Luc	X		
	Suppléant	M. DERVIN José	X		
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	M. NALIS Daniel	X		
	Titulaire	M. AUBRY Jean-Pierre			X
	Titulaire	M. DHORBAIT Guy	X		
CC du Pays Créçois	Suppléante	Mme AUTENZIO Christine	X		
	Titulaire	M. VAUDESCAL Jean-Louis			X
	Titulaire	M. CAROUGE Bernard	X		
	Titulaire	M. DEMUR Emmanuel			X
CC du Provinois	Titulaire	M. BOULLOT Alain	XX		
	Titulaire	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	M. RAMBAUD Jean-Claude		Pouvoir à M. BOULLOT	
	Titulaire	Mme NEYRINCK Véronique	X		
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	M. VERDELLET Fernand	XX		
	Titulaire	M. STROHL Gilbert			X
	Titulaire	M. RIBOURG Patrick		Pouvoir à M. VERDELLET	
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	M. MONDOLOT Gilbert	X		
	Titulaire	M. THEISEN Pascal	X		
CC Paysage de Champagne	Suppléant	M. MOREAU Gabriel	X		
	Titulaire	M. GUINAND Henri	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	M. CADET Jean-Pierre	X		
	Titulaire	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	Mme ROUSSEAU Jocelyne	X		
	Titulaire	M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire	M. POIREL Bernard			X
	Titulaire	M. GUILLAUME Patrick	X		

Invités : M. VALENTIN Patrice (Vice-Président de la CLE des Deux Morin), M. PERES Hervé (DDT 77)

Personnes présente : Mme CHABANE Stéphanie (secrétaire/comptable), Mme BAYER Martine (Chargée de mission PAPI), Mme WIEREPANT Hélène (Animatrice du SAGE des Deux Morin).

M. CAUX remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. Le quorum de la moitié des membres présents étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
2. Dématérialisation des actes
3. Présentation des devis pour la création du site internet
4. Réunion de travail communes au SMAGE et à la CLE des Deux Morin
5. Point divers

Le secrétaire de séance est M. DEGOIS Guy

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – Délibération n° 2019-03

L'effectif du personnel au SMAGE des Deux Morin en 2018 est composé de deux fonctionnaires : Mme WIEREPANT Hélène l'animatrice du SAGE est à temps complet (35h hebdomadaire) et Mme CHABANE Stéphanie est la secrétaire/comptable du syndicat à temps incomplet (12h par semaine).

Le montant des charges du personnel (chapitre 012) est de 25 408.21€ en 2018. Le budget du syndicat a été voté en date du 05/06/2018, par conséquent les salaires et charges du personnel sont de septembre à décembre 2018.

Les salaires et charges de l'animatrice (Mme WIEREPANT) pour la période allant de janvier à août ont été pris en charge par le SIBAGM (ancienne structure porteuse du SAGE des 2 Morin). Mme CHABANE Stéphanie est arrivée au SMAGE par voie de mutation au 01/09/2018.

Pour rappel, une convention financière a été passée entre le SMAGE des 2 Morin et le SIBAGM. L'objet de cette convention est la prise en charge des frais de fonctionnement (salaires, charges, frais, etc.) du SMAGE à compter du 01/01/2018, en attendant le budget 2018 qui a été voté le 05/06/2018.

SECTION FONCTIONNEMENT 2018		SECTION INVESTISSEMENT 2018	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 011 : Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	1 536,55 €	Chap 20 et 21 : Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciels.	1 672,90 €
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	25 383,94 €		
chap 65 : Autres charges (élus)	4 699,95 €		
Total dépenses	31 620,44 €	Total dépenses	1 672,90 €
RECETTES		RECETTES	
Chap 74 : participation des EPCI 2018 (dont participation val briard 2017 440,10€)	130 440,10€	Recettes	0 €
Chap 74 : Subv animation SAGE de l'AESN (acompte 50% pour 2018)	17 428,00€		
Chap 74 : Subv animation SAGE de la Région Grand Est (solde 2017)	2 269,08€		
Chap 77 : Produits exceptionnels	18,06 €		
Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges	720,00 €		
Total recettes	150 875,24 €	Total recettes	0 €

Pour l'année 2019, le syndicat a recruté Mme BAYER Martine pour l'élaboration du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention. L'effectif du personnel au SMAGE en 2019 passera à deux personnes à temps complet et une personne à temps incomplet. Par conséquent, le chapitre 012 augmentera.

Les projets pour l'année 2019 :

- Pour l'investissement, le programme prévisionnel 2019 prévoit uniquement des dépenses d'ordre matériel (bureau, logiciel, informatique). Il n'y a pas d'augmentation prévue par rapport au budget 2018.
- Pour le fonctionnement, le programme prévisionnel 2019 la création prévoit le lancement d'une étude ruissellement et érosion et l'élaboration du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) et pour finir la création du nouveau site internet du SMAGE.

La demande de subvention d'animation sera demandée à l'Agence de l'Eau comme l'année dernière.

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 011 : Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres... (dont 204 000 € pour les études et 35 000€ pour la convention financière)	254 955,80 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	2 000,00€
Chap 012 : Salaires et charges patronales + ticket restaurant	39 082,72 €		
Chap 065 : Autres charges (élus)	17 235,48 €		
Chap 023 : Virement section investissement	1726,00 €		
Total dépenses	363 000 €	Total dépenses	2 000,00€
RECETTES		RECETTES	
Chap 74 : Participation des EPCI (dont 32 000€ financement des études)	200 000 €	Recettes FCTVA	274,00 €
Chap 74 : Subv animation AESN 2019	30 000 €		
Chap 74 : Subv animation Grand Est 2019	5 000 €		
Chap 74 : Subv études AESN	128 000 €	Chap 021 : Virement section fonctionnement	1726,00 €
Total recettes	363 000 €	Total recettes	2000,00 €

Le DOB est présenté sans le report de l'année antérieure qui sera intégré lors de la présentation du budget pour l'année 2019.

Le budget du SMAGE des Deux Morin en tant que structure porteuse du SAGE est également celui de la CLE, d'où la nécessité d'une cohérence importante. Il y a donc un seul budget.

Après présentation du ROB et du DOB, M. CAUX Nicolas procède au vote.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 27 POUR. Le comité approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientation Budgétaire.

2. CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES – Délibération n°2019 – 04

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les collectivités doivent dématérialiser tous les actes comptables et ont aussi la possibilité de dématérialiser tous les autres actes (délibérations, arrêtés, etc.) Il est proposé de mettre en place la convention entre la préfecture et le syndicat pour la dématérialisation des actes. Le président est autorisé à signer tous les documents pour mettre en place la convention de dématérialisation des actes.

M. CAUX Nicolas procède au vote.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 27 POUR. Le comité approuve à l'unanimité la mise en place de cette convention et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

3. DEVIS SITE INTERNET

La création d'un nouveau site internet suite à la création du SMAGE a été jugé prioritaire par les membres de la CLE et les élus du SMAGE pour consulter et tenir informé les habitants du territoire de nos actions.

Nous avons demandés des devis pour la refonte totale du site internet actuelle du SAGE des Deux Morin et la création du logo du SMAGE des Deux Morin à des entreprises de webmaster. Nous avons reçu trois propositions de devis avec un forfait « clé en main » :

- EQUINOXE : 10 356€ TTC
- PIGMENT COMMUNICATION : 15 240€ TTC
- Madame ROY Isabelle : 5477.50€ TTC

Le devis de Mme ROY Isabelle a été retenu pour cette prestation.

4. REUNION DE TRAVAIL COMMUNE AU SMAGE ET A LA CLE DES DEUX MORIN

Pour que la Commission Locale de l'Eau et le SMAGE des Deux Morin travaillent collectivement, des réunions de travail seront organisées avec les membres de chaque Bureau. L'objectif étant de gagner en efficacité, en cohérence et d'éviter les doublons de réunion. Le comité valide cette organisation de travail.

Le comité valide cette organisation de travail.

5. POINT DIVERS

Désigner un représentant du SMAGE à la CLE : - Délibération n° 2019-05

La DDT doit rédiger le nouvel arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin. Il nous est demandé de désigner un représentant du SMAGE afin que la structure porteuse du SAGE soit intégrée à la CLE.

M. CAUX Nicolas propose d'être le représentant et demande s'il y a d'autres volontaires. N'ayant pas d'autre volontaire, il est procédé au vote.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 27 POUR. Le comité approuve que M. CAUX Nicolas soit le représentant du SMAGE à la CLE des Deux Morin.

Point d'information : M. MUSART Jean-Luc souhaite informer le comité qu'un projet d'installation d'une blanchisserie pour le linge du nucléaire à Joinville (Haute Marne 52) est en cours sur le bassin de la Marne pour lequel des avis défavorable ont été émis. Ce type de projet est soumis à un dossier loi sur l'eau instruit par la DDT concernée : service police de l'eau. Ce projet se situe en dehors du périmètre du SMAGE des Deux Morin.

Point de discussion : Suite au constat d'un manque de moyen humain (ayant des compétences administratives, financières d'une part et technique d'autre part) au sein des syndicats de rivières du territoire (syndicat aval du Petit Morin et syndicat de l'Aubetin). M. CAUX Nicolas propose de recenser les besoins de chaque syndicat afin de trouver une solution.

LE SAGE des Deux Morin : Le SAGE des Deux Morin est un document de la planification de la ressource en eau avec des objectifs de de protection de qualité et de quantité sur les eaux superficielles et souterraines (répondre à la Directive Cadre sur l'Eau en atteignant le bon état chimique et écologique des cours d'eau), de protection des milieux aquatiques (restauration des continuités écologiques, zones humides, zones d'expansion de crues, renaturation des berges etc.) Le SMAGE des Deux Morin (structure porteuse) permet l'application de ce schéma à l'échelle du Petit et du Grand Morin.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU et CC) doivent être compatibles au SAGE des Deux Morin. Les collectivités compétentes disposent de trois ans après l'approbation du SAGE (16 octobre 2016) pour rendre leurs documents d'urbanisme compatibles.

Les problèmes de ruissellement peuvent être traités dans les documents d'urbanisme en particulier le PLUI et le PLU, dans le règlement en imposant des espace de pleine terre, l'infiltration, des zones tampons, les techniques alternatives d'hydraulique douces, etc.

Le SAGE a publié en 2017 un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE des Deux Morin : *L'urbanisme au fils de l'eau*. Ce guide est consultable sur le site internet : sage2morin.fr dans la rubrique « communication », onglet « Guide SAGE et urbanisme. »

Point GEMAPI et EPAGE du Grand Morin : L'étude pour la création d'un EPAGE sur le Grand Morin est lancée et gérée par le bureau d'étude ESPELIA. En parallèle, le SMAGE des Deux Morin porte deux études : une étude sur le ruissellement et l'érosion et l'élaboration du PAPI d'intention des Deux Morin.

M. CAUX Nicolas rappelle que le mot d'ordre est la communication et l'échange entre les collectivités territoriales et les différents syndicats compétents afin d'éviter les doublons dans le lancement des études et des actions engagées.

Point GEMAPI sur le Petit Morin : Sur le Petit Morin, deux syndicats de rivières : un sur l'amont et un sur l'aval s'organisent. Le SIVU aval du Petit Morin prépare son extension de périmètre pour couvrir l'ancien SIVOM d'aménagement de la Vallée du Petit Morin (en réduction de compétence car intégralement dans le périmètre de la Communauté de Communes des Deux Morin).

Le SIVU d'aménagement hydraulique d'entretien et de nettoyage du Petit Morin prépare son extension de périmètre sur les EPCI-FP de la Marne (51) et les communes de Montolivet et Montenils en Seine-et-Marne (77) (ayant déjà la commune de Montdauphin dans son périmètre). Il existe également un ASA sur les Marais de Saint-Gond sur l'amont du Petit Morin.

Glossaire :

ASA : Association Syndicale Autorisée

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMAGE : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

La séance est levée à 19h20

Date de publication : 18/02/2019

Secrétaire de séance

M. DEGOIS



Président du SMAGE des Deux Morin

M. CAUX Nicolas

